

Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France
 7, rue Lamennais, 75008 Paris.
 Tél. : 01.44.13.66.88 – Fax : 01.42.89.82.50.
 Internet : www.cnisf.org

Assurance protection juridique des ingénieurs

Le contrat

Il a été signé par le CNISF le 1^{er} janvier 2001 et a été renouvelé le 1^{er} janvier 2002 vu son utilité et son succès (90 000 adhérents assurés). C'est un contrat de forme mutualiste pouvant être ouvert à tous les adhérents directs ou indirects (adhérents d'un membre du CNISF), pour autant que l'association, membre du CNISF dont l'adhérent dépend, ait signé la convention correspondante. Dans ces conditions, tout membre de l'AX à jour de sa cotisation en bénéficie.

Quel risque ?

Effectivement, à quoi bon payer une prime, si le besoin n'existe pas ? Il découle directement du *Code pénal*, articles 1382 à 1386 : " *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.* "

Les articles suivants précisent les responsabilités. Ils incluent la négligence et l'imprudence mais aussi celles des personnes dont on doit répondre ou des choses dont on a la garde. Il est bon de rappeler qu'en ce domaine il n'y a aucune prescription. Cela signifie qu'un ingénieur peut être poursuivi des années après son départ de l'entreprise qu'il soit encore en activité ou en retraite.

Qui dit risque dit responsabilité. Dans le cas présent c'est le cadre des activités professionnelles et associatives qui est visé et non pas celui de la vie familiale ou de loisir.

Avant de présenter quelques risques auxquels nous sommes exposés, nous, les ingénieurs, précisons en quoi consiste le contrat. C'est un contrat d'assistance à la défense. La prise en charge d'un soutien juridique et financier est acquise lorsque l'ingénieur est attaqué au tribunal, qu'il soit civil, pénal, administratif ou commercial (hors prud'hommes qui ne peut être retenu que dans le cas de harcèlement moral). Par contre il n'y a pas de prise en charge dans le cas où c'est l'ingénieur qui veut attaquer un tiers. Ce n'est pas un contrat de responsabilité pécuniaire civil mais de défense, c'est-à-dire que les amendes, les dommages et intérêts éventuels ne sont pas pris en charge.

Sachons que les frais de justice, d'avocat, d'expertise peuvent atteindre des sommes élevées rien que pour assurer sa propre défense

dans le cas d'affaire grave, comme les accidents industriels ou les conséquences de réalisations industrielles (produits défectueux ou dangereux). Les procès qui se plaident actuellement en font preuve.

Le contrat prévoit une garantie de frais de défense pouvant atteindre 200 000 € (soit 1 300 000 F) par affaire même si, à Dieu ne plaise, plus d'une affaire est déclarée dans la même année.

Quelques exemples

- Vol, § 311.1 du *Code pénal*.
- Non-assistance à personne en danger, § 223-6, ou mise en danger de celle-ci, § 223-1. Cela peut parfaitement concerner les règles de sécurité, non observées et tolérées, souvent malgré soi.
- Atteinte à la vie privée, § 226-1. Le décret du 21/05/1995 soumet à des conditions précises la gestion des systèmes de télésurveillance.
- Atteinte au secret professionnel.
- Atteinte au secret de la correspondance.
- Atteinte à l'environnement, déchets, eau, installations classées.
- Corruption passive et trafic d'influence.
- Prise illégale d'intérêt.
- Abus de biens sociaux (société) et abus de confiance (association), § 221-1.
- Faux et usage de faux, § 441-1.
- Constitution irrégulière de fichier informatique, § 226-16.
- Discrimination, § 225-1.
- Faux témoignages, subornation de témoin, destruction de preuves, entraves à l'exercice de certains organismes de contrôle.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, elle permettra sans doute à plusieurs d'entre nous de se poser de nouvelles questions sur son action professionnelle ou associative.

Il ne faut pas oublier dans nos réflexions les exemples de Furiani et plus récemment de Toulouse.

Harcèlement moral (comprend le harcèlement sexuel)

Un nouveau risque guette tous ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques.

Dans le cadre de la loi de modernisation sociale n° 2027-73 du 17/01/2002, le chapitre IV traite de la " lutte contre le harcèlement moral au travail ". Le *Code pénal* contient maintenant un § 222-33-2 : " *Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa*

dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. "

Cet article ouvre la porte à des accusations qui pourraient tenter des personnes ou des organisations se trouvant mal à leur place dans la structure qui les emploie. Les assureurs de PJ sont assez inquiets par le nombre d'affaires qui risquent de naître dans les années à venir du fait de ces dispositions.

Aussi, dans le contrat renouvelé au 1^{er} janvier 2002, nous avons obtenu que quel que soit le tribunal auquel sera déférée la procédure, et même si c'est aux prud'hommes, par exception, la police d'assurance fonctionnera.

Quelques exemples réels pris en charge par la GMF

- Entente inter-entreprise pour répartition de marchés de travaux (pris au sens large).
- Prise illégale d'intérêt, abus de biens sociaux.
- Exploitation d'ouvrage sans tenir compte des règles techniques imposées par l'administration.
- Après un accident du travail, recherche juridique et/ou judiciaire du responsable.
- Un dossier en attente de décision, car pour l'instant la société est seule poursuivie et non le gérant. Si cela se produit, le gérant sera défendu.

Conseils juridiques

De plus, étant donné qu'il vaut mieux travailler en amont, le contrat prévoit une disposition d'information, de prévention.

Sur les sujets juridiques en relation avec le contrat, tout adhérent assuré à la possibilité en téléphonant à la GMF d'obtenir des informations et des conseils sur les précautions à prendre. Le numéro d'appel peut être demandé à l'AX qui fournira le numéro de contrat.

Si une action judiciaire est déjà engagée ou s'il y a risque d'une telle action, la GMF nomme un avocat ou prend en charge les frais d'un avocat personnel qui pilotera l'attitude judiciaire à tenir. ■

La notice d'information du Contrat CNISF/GMF Protection juridique figure sur le site Internet www.polytechniciens.com

L'imprimé correspondant peut être demandé à l'AX (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse).

Assurance décès AX/CNP 2003

L'AX a passé il y a vingt-cinq ans avec la Caisse Nationale de Prévoyance un contrat d'assurance décès collective auquel peuvent adhérer les camarades et leurs conjoints, les veuves ou veufs de camarades et, sous certaines conditions, les conjoints divorcés. On trouvera ci-dessous ce contrat, avec les montants 2003 des capitaux garantis et des primes. Sa rédaction ne diffère de celle du contrat de 2002 que par les montants des classes de capital garanti et des primes. Des réductions importantes du montant des primes ont pu être apportées par l'AX sur les taux du barème ces dernières années du fait du peu de sinistres survenus.

CONTRAT N° 1586 Z

ARTICLE 1 Objet du contrat

Le présent contrat souscrit par la Société amicale des anciens élèves de l'École polytechnique (AX) a pour objet de garantir aux adhérents – les assurés – le versement d'un capital par la CNP – l'assureur – en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue de 3^e catégorie Sécurité sociale (IPA). Il est régi par le Code des Assurances.

ARTICLE 2 Population assurée

Peuvent être assurés par adhésion au contrat les anciens élèves de l'École polytechnique et leur conjoint ainsi que les élèves et leur conjoint. Peuvent aussi être assurés les veuves ou veufs non remariés ayant une personne à charge, dont le conjoint décédé était adhérent au contrat ; la demande doit être présentée dans un délai de cinq ans après le décès du conjoint. Peuvent également être assurés les veuves ou veufs non remariés ayant une personne à charge, dont le conjoint décédé n'était pas adhérent au contrat ; la demande doit être présentée dans un délai de deux ans après le décès du conjoint.

Peuvent continuer à être assurés les veuves ou veufs non remariés personnellement adhérents au contrat antérieurement à leur veuvage.

Enfin peuvent continuer à être assurés les conjoints divorcés non remariés ayant une personne à charge, et personnellement adhérents au contrat antérieurement au divorce.

ARTICLE 3 Conditions d'adhésion

La demande d'adhésion peut être formulée jusqu'au 31 décembre de l'exercice au cours duquel le candidat atteint 66 (soixante-six) ans. L'adhésion prend effet dans les conditions fixées à l'article 8. Elle se poursuit jusqu'au 31 décembre suivant sa prise d'effet. Elle se

renouvelle par tacite reconduction à chaque 1^{er} janvier jusqu'à l'année incluse où l'adhérent atteint 70 (soixante-dix) ans, sauf modification par l'adhérent dans les conditions de l'article 5 ou résiliation par l'adhérent par lettre recommandée adressée à l'AX au moins un mois avant cette date.

Des dispositions particulières s'appliquent au-delà de cette année butoir et la reconduction doit être demandée d'année en année.

Le droit à garantie cesse de plein droit :

- au 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle l'adhérent ne remplit plus les conditions définies à l'article 2 ;
- au 31 décembre de l'exercice au cours duquel l'adhérent atteint 75 (soixante-quinze) ans pour le risque décès, 70 (soixante-dix) ans pour le risque accident de la circulation et 66 (soixante-six) ans pour le risque IPA ;
- en cas de non-paiement des cotisations dans les conditions de l'article 7 ;
- à la date d'effet de la résiliation par l'adhérent dans les conditions du deuxième alinéa du présent article.

L'adhésion est subordonnée au résultat favorable d'un contrôle médical exercé sous forme de questionnaire et éventuellement d'une visite passée auprès d'un médecin désigné et rétribué par la CNP ; la CNP se réserve de n'accepter certaines adhésions qu'avec restrictions.

ARTICLE 4 Prestations garanties en cas de décès ou d'invalidité permanente ou absolue (IPA)

Sous réserve des dispositions de l'article 3 limitant le droit à garantie, la CNP garantit en cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue de 3^e catégorie Sécurité sociale (IPA) telle qu'elle est au surplus définie ci-dessous le paiement d'un capital pris dans l'une des 8 classes attribuées aux adhérents jusqu'à 69 (soixante-neuf) ans (cf. tableau I) et des 5 classes attribuées à partir de 70 (soixante-dix) ans (cf. tableau II).

L'invalidité permanente et absolue doit, pour entraîner le versement du capital garanti, répondre aux conditions suivantes :

- mettre définitivement l'invalidé dans l'incapacité de se livrer au moindre travail pouvant lui procurer un revenu ;

- l'obliger à recourir, pendant toute son existence, à l'aide permanente d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie ordinaire ;

- se produire après douze mois ininterrompus d'assurance si ladite invalidité n'est pas consécutive à un accident corporel survenu au cours de l'année d'assurance.

Le capital de la première classe est révisé chaque année en fonction notamment de l'évolution de l'indice 100 de la Fonction publique. Les capitaux garantis pour les autres classes II à VIII sont égaux à 1 fois et demie, 2 fois, 3 fois, 4 fois, 5 fois, 7 fois et 9 fois le montant du capital de la première classe.

Les capitaux garantis des classes IX à XIII n'ont pas de lien avec les précédents et peuvent ne pas être révisés chaque année.

En outre, si le décès ou l'invalidité permanente et absolue sont consécutifs à un accident l'assurance garantit le doublement du capital, ou s'il s'agit d'un accident de la circulation le triplement du capital, à l'adhérent ayant souscrit à ces dispositions.

L'accident s'entend d'une façon générale de toute atteinte ou lésion corporelles non intentionnelles de la part de l'adhérent, provenant exclusivement de l'action soudaine d'une cause extérieure.

L'accident de la circulation est celui dont l'adhérent est victime :

- au cours d'un trajet à pied sur une voie publique ou privée du fait de la circulation d'un véhicule, d'un animal ou d'un autre piéton ;

- à l'occasion d'un parcours effectué par voie de terre, de fer, d'air ou d'eau lorsque l'accident affecte un moyen de transport public ou privé utilisé et sous réserve des dispositions de l'article 6.

TABLEAU I – PRIMES 2003, TAXE COMPRISE (EXCLUSIVEMENT SUR SURPRIME DT)

Attention : • le risque IPA n'est plus garanti pour la dernière tranche d'âge (cf. contrat article 3),
• les tranches d'âge sont déterminées par différence des millésimes des années d'assurance et de naissance.

CAPITAL GARANTI (EN EUROS)	GARANTIE SIMPLE (SP)							CAPITAL GARANTI DOUBLE OU TRIPLE (DT)						
	Tranche d'âge							Tranche d'âge						
	-42 ans	42 à 46 ans	47 à 51 ans	52 à 56 ans	57 à 61 ans	62 à 66 ans	67 à 70 ans	-42 ans	42 à 46 ans	47 à 51 ans	52 à 56 ans	57 à 61 ans	62 à 66 ans	67 à 70 ans
I 53 400	70	117	155	288	315	609	1 346	139	187	225	358	385	679	1 416
II 80 100	104	176	232	433	473	913	2 019	209	281	337	537	577	1 018	2 123
III 106 800	139	235	310	577	630	1 218	2 691	279	375	449	716	770	1 357	2 831
IV 160 200	208	352	465	865	945	1 826	4 037	418	562	674	1 075	1 155	2 036	4 247
V 213 600	278	470	619	1 153	1 260	2 435	5 383	557	749	899	1 433	1 540	2 714	5 662
VI 267 000	347	587	774	1 442	1 575	3 044	6 728	696	937	1 124	1 791	1 925	3 393	7 078
VII 373 800	486	822	1 084	2 019	2 205	4 261	9 420	975	1 311	1 573	2 507	2 694	4 750	9 909
VIII 480 600	625	1 057	1 394	2 595	2 836	5 479	12 111	1 253	1 686	2 022	3 224	3 464	6 107	12 740

ARTICLE 5 Changement du choix des capitaux garantis

Tout changement de classe et tout changement d'option relatif à la garantie accident doivent être demandés par l'adhérent à l'occasion d'un renouvellement annuel de l'adhésion et avant le 1^{er} décembre précédant le renouvellement. Les changements de classe correspondant à une diminution de capital garanti se font sans autre formalité. Ils sont automatiques pour les adhérents de 70 (soixante-dix) ans et plus ayant opté pour la classe la plus élevée.

Tout changement de classe correspondant à une augmentation de capital garanti ne peut être accepté que s'il porte au plus tard sur l'année au cours de laquelle l'adhérent atteint 66 (soixante-six) ans et sous réserve du résultat favorable d'un contrôle médical exercé dans les conditions prévues à l'article 3.

Le changement de classe n'entre en application qu'après notification de l'acceptation de la CNP. En cas de refus de la CNP du passage à une classe supérieure, l'adhérent est maintenu dans la classe de garantie qu'il voulait quitter. En cas d'acceptation avec restrictions nouvelles, ces nouvelles conditions se substituent aux précédentes qui deviennent caduques ; en revanche l'adhérent peut décider de ne pas donner suite et de rester dans la classe de garantie qu'il voulait quitter.

Le passage d'une classe à la classe immédiatement supérieure s'effectue sans contrôle médical en cas de mariage de l'adhérent ou de survenance d'enfant, naissance ou adoption, sous réserve que cette augmentation de capital soit demandée

à l'occasion du premier renouvellement qui suit l'événement familial considéré et que l'adhérent soit couvert depuis au moins un an pour le même risque. L'adhérent indique alors à l'AX la nature et la date de cet événement, pièce justificative à l'appui.

Le passage de la garantie simple à la garantie accident s'effectue sans contrôle médical quand il se fait sans passage à une classe supérieure.

ARTICLE 6 Risques exclus

Ne sont pas garanties

6.1 - Au titre des risques décès et IPA toutes causes, les conséquences :

- du suicide conscient ou inconscient de l'assuré dans les deux premières années d'assurance,
- du meurtre commis par l'un des bénéficiaires sur la personne de l'assuré, dès lors que ce bénéficiaire a été condamné,
- de faits de guerres étrangères lorsque la France est partie belligérante, sous réserve des conditions qui seraient déterminées par la législation à intervenir concernant les assurances sur la vie en temps de guerre.

6.2 - Au titre des risques IPA et décès accidentels, les conséquences :

- de guerre civile ou étrangère, d'émeute, d'insurrection, quel que soit le lieu où se déroulent ces événements et quels qu'en soient les protagonistes, dès lors que l'assuré y prend une part active,

- du fait intentionnellement causé ou provoqué par l'assuré ou le bénéficiaire,
- de démonstrations, raids, acrobaties, compétitions, nécessitant l'utilisation d'un engin moteur ;
- de vols sur appareils non munis d'un certificat de navigabilité valide ou pour lesquels le pilote ne possède pas un brevet ou une licence valide ;
- de vols sur ailes volantes, ULM ;
- de sauts effectués avec des parachutes non homologués.

ARTICLE 7 Montant, exigibilité, paiement de la prime

L'assurance est consentie moyennant le versement d'une prime annuelle calculée en pourcentage du capital garanti, établie par tranche d'âge jusqu'à 69 (soixante-neuf) ans et par année d'âge au-delà et payable d'avance en une seule fois (cf. barème tableaux I et II).

L'âge à prendre en compte est celui au 1^{er} janvier pour les renouvellements annuels. Pour les adhérents admis en cours d'année c'est celui à la date de leur entrée dans l'assurance, la prime étant calculée *pro rata temporis* sur la base d'un nombre entier de mois en tenant compte de la prise d'effet des garanties fixée à l'article 8.

Le tarif est communiqué annuellement aux adhérents. Dans les tableaux annexés, les tranches d'âge et les âges sont définis par différence des millésimes des années d'assurance et de naissance.

La première quittance de prime et les quittances annuelles valent justification de l'adhésion.

TABEAU II – PRIMES 2003, TAXE COMPRISE (EXCLUSIVEMENT SUR SURPRIME DT)

Attention : • le risque IPA n'est plus garanti (cf. contrat art. 3),
 • le triplement du capital en cas d'accident de la circulation n'est plus garanti (cf. contrat article 3),
 • l'âge est déterminé par différence des millésimes des années d'assurance et de naissance.

CAPITAL GARANTI (EN EUROS)	GARANTIE SIMPLE (SP)					CAPITAL GARANTI DOUBLE (DT)				
	Âge					Âge				
	71	72	73	74	75	71	72	73	74	75
IX 33 000					1 284					1 327
X 41 250	1 605	1 605	1 605	1 605		1 659	1 659	1 659	1 659	
XI 49 500			1 926					1 990		
XII 57 750		2 246					2 322			
XIII 66 000	2 567					2 654				

À défaut de paiement d'une échéance de prime et après mise en demeure par lettre recommandée, l'adhérent est exclu du bénéfice de l'assurance.

ARTICLE 8 Prise d'effet des garanties

Après contrôle médical reconnu favorable dans les conditions définies à l'article 3, les garanties prennent effet au plus tard au premier jour du troisième mois qui suit, soit la date à laquelle le questionnaire médical a été reçu par la CNP, soit la date de la visite médicale si l'entrée a été subordonnée à cette formalité. Cette prise d'effet n'intervient toutefois qu'après réception par l'AX du paiement de la prime correspondante.

ARTICLE 9 Demande de prestations

En vue du règlement du capital prévu à l'article 4, il doit être adressé à l'AX un dossier comprenant :

a) en cas de décès :

- une demande de paiement présentée par le (ou les) bénéficiaire(s) visé(s) à l'article 10 ;
- un extrait de l'acte de décès de l'adhérent ;
- un certificat médical attestant que la cause du décès est étrangère aux risques exclus par le contrat et indiquant l'origine accidentelle ou non du décès.

b) en cas d'invalidité permanente et absolue (IPA) :

- une demande formulée au plus tard dans un délai de six mois à compter de la date de constatation de l'invalidité telle qu'elle est définie à l'article 4 ;
- une fiche d'état civil de l'adhérent ;

- un certificat médical attestant que l'IPA met l'adhérent dans l'impossibilité d'exercer une activité rémunératrice, qu'elle le contraint à recourir à l'aide permanente d'une tierce personne pour les actes de la vie ordinaire et qu'elle présente un caractère définitif. Le certificat devra, en outre, préciser la nature de la maladie ou de l'accident d'où résulte l'invalidité, le point de départ de cette maladie ou la date de cet accident, et la date depuis laquelle l'adhérent se trouve en état d'invalidité permanente et absolue ;
- la notification de la décision de la Sécurité sociale classant l'adhérent en 3^e catégorie d'invalidité ou en invalidité à 100 % en cas d'accident du travail, ou si l'assuré relève d'un autre régime obligatoire de la décision équivalente de l'organisme compétent.

Au reçu de la demande, la CNP fait procéder à l'examen de l'adhérent par un médecin désigné et rétribué par elle. Sur le vu des conclusions du rapport auquel donne lieu cette expertise médicale, la CNP statue sur l'acceptation ou le rejet de la demande et notifie sa décision à l'intéressé par l'intermédiaire de l'AX.

En cas de contestation, la CNP invite le médecin désigné par elle et celui de l'adhérent à désigner un troisième médecin chargé de procéder à un nouvel examen. À défaut d'entente à ce sujet, la désignation est faite à la demande de la CNP par le Président du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel se trouve la résidence de l'adhérent. Les conclusions du troisième médecin s'imposent aux parties, sous réserve des recours qui pourraient être exercés par les voies de droit.

Chaque partie supporte les honoraires de son médecin ; ceux du troisième, ainsi que les frais que comporte l'exercice de sa mission, sont à la charge de la partie perdante.

Au cas où un contrôle révélerait une antériorité de la maladie cause de l'IPA et non déclarée lors de l'adhésion, celle-ci est résiliée sans aucune prise en charge et sans aucun remboursement.

Lorsque le capital a été réglé au titre de l'IPA, la garantie décès ne peut plus être mise en jeu.

c) en cas de décès ou IPA accidentels :

- la preuve de la relation directe de cause à effet entre l'accident et le décès ou l'IPA, ainsi que la preuve de la nature de l'accident ; l'une et l'autre incombent au bénéficiaire et la demande de prestation doit être à cet effet accompagnée de toute pièce médicale et administrative prouvant le lien de cause à effet entre l'accident et le décès ou l'IPA.

ARTICLE 10 Paiement des prestations

Les sommes dues en application du contrat sont réglées par la CNP à l'AX et reversées par l'AX sous sa responsabilité :

- en cas de décès, au(x) bénéficiaire(s) que l'adhérent aura désigné(s) par écrit, à défaut au conjoint survivant non divorcé ni séparé de corps judiciairement, à défaut aux enfants de l'adhérent à parts égales, à défaut à ses père et mère à parts égales, à défaut à ses ayants droit à parts égales, enfin à défaut à la Caisse de Secours de l'AX ;
- en cas d'invalidité permanente et absolue, à l'adhérent lui-même ;
- lorsque le bénéficiaire est mineur ou majeur protégé, à son représentant légal.

ARTICLE 11

Le présent contrat d'adhésion fera l'objet d'une publication annuelle dans *La Jaune et la Rouge*. ■

Tombola du Bal de l'X

Remise de l'Alfa Romeo à l'heureux gagnant

OUI, C'EST UNE MAGNIFIQUE ALFA ROMEO 147, 3 portes, du superbe rouge spécifique de la marque, dont notre camarade Claude COCHARD (59), arrivé spécialement de Pau avec sa très charmante épouse, est venu prendre possession le 15 octobre à Issy-les-Moulineaux chez Novella Automobiles, concessionnaire du groupe FIAT.

Il faut particulièrement remercier Monsieur Carlos Gomes, directeur général de Fiat Auto France, d'avoir bien voulu offrir cette Alfa Romeo à l'AX pour en faire le lot prestigieux de la tombola du Bal de l'X 2002.

Elle avait été exposée dans tout son éclat le soir du Bal dans la Grande Halle de la Villette et a dû faire rêver bien des acheteurs de billets !

Monsieur Carlos GOMES a eu la gentillesse de venir en personne le 15 octobre à Issy-les-Moulineaux. Étaient avec lui le directeur de Novella, Monsieur José PARRA et, de Fiat Auto France, Monsieur Didier DÉCAMPS, directeur du marketing assisté d'Igor DUMAS, et Jean-François SERRE, attaché de presse.

Dans l'environnement de toute la gamme des modèles de la marque parée de couleurs subtiles ou chatoyantes, Claude COCHARD et son épouse étaient entourés de la Délégation de l'AX : Mesdames Colette REMY et Évelyne TAISNES dont le dévouement à la Commission du Bal est connu de tous, Pascal MACHUEL (54), président du Bal 95 et membre permanent de la Commission et les délégués généraux adjoints sortant, Marcel RAMA (41), et entrant, Pierre MARY (60).

Claude COCHARD a dû passer un certain temps à se faire expliquer toutes les subtilités électroniques de sa nouvelle voiture, destinée d'ailleurs à Madame COCHARD qui devra apprendre sa leçon à son tour. Pour l'heure, c'est lui qui, à l'issue de cette sympathique cérémonie, a pris le volant pour quitter Issy-les-Moulineaux.

Merci encore à Alfa Romeo. Quand l'École s'ouvre à l'International, l'AX, ainsi et de façon particulièrement agréable, s'ouvre à l'Europe.

Marcel RAMA (41)

Une "information" sur Novella Automobiles est parue dans la livraison du 8 novembre du *Figaro*, illustrée par la photographie de la remise des clés.



L'Alfa Romeo 147 exposée le soir du Bal.



M. C. GOMES remet, avec M. J. PARRA, les clés de la voiture à Monsieur et Madame COCHARD.

CÉRÉMONIE DU RAVIVAGE DE LA FLAMME À L'ARC DE TRIOMPHE

Comme chaque année, l'AX et l'École polytechnique ont conduit la cérémonie du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe. Lundi 14 octobre, sous un temps clair, Christian CASTAIGNET, président de la Caisse de Secours représentant le Président de l'AX, et le général Gabriel de NOMAZY, directeur général de l'École, ont déposé une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu. La flamme a ensuite été ranimée suivant la tradition.

La cérémonie s'est déroulée en présence d'un fort détachement d'élèves et d'un groupe d'anciens dont des membres du groupe X-Résistance.

VIE DES PROMOTIONS

1938

Prochain magan le **jeudi 16 janvier 2003** (épouses et veuves conviées) au Restaurant administratif de la Montagne-Sainte-Geneviève (25, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 75005 Paris) à 12 heures 30.

S'inscrire pour le **10 janvier** au plus tard auprès de GUILLEMIN, tél. : 01.47.51.69.73.

Ce sera l'occasion de tenir l'Assemblée générale annuelle de notre Association, le présent communiqué valant convocation conformément aux statuts.

Projet de croisière X38 sur le Douro

À l'initiative de l'Association, une croisière sur le Douro, prévue à la **fin de l'été 2004**, est en préparation.

En raison du succès des programmes "Douro" inaugurés en 2002, le voyageur recommande que lui soit donnée le plus tôt possible une approximation réaliste de l'effectif du groupe X38. Les camarades intéressés sont invités à prendre contact **sans tarder** avec Marcel BAUZON, 6, rue Saint-Saëns, 75015 Paris, tél. : 01.45.79.11.97.

CINQUANTENAIRE DE LA PROMO 52

Les 9 et 10 octobre derniers se sont réunis à Poitiers (au Futuroscope) 58 camarades et leurs épouses (soit 103 personnes) pour célébrer les cinquante ans de la promotion, sous le double signe du souvenir du passé et du regard sur l'avenir.

Le prix Dargelos 2002

Pour la troisième fois, lors d'une sympathique et chaleureuse cérémonie, le prix Dargelos a été remis à nos camarades Jean-Michel CORON (75) et Jean TIROLE (73).

Ce prix est attribué, en principe tous les trois ans, à d'anciens élèves ou à des docteurs de l'École polytechnique qui ont effectué un travail de recherche scientifique particulièrement remarquable.

Le jury, composé d'éminentes personnalités du monde scientifique, était présidé cette année par le mathématicien Jean-Pierre BOURGUIGNON (66), professeur à l'École polytechnique et directeur du prestigieux Institut des hautes études scientifiques.

Le premier lauréat, Jean-Michel CORON, ingénieur des Mines, est professeur à l'université d'Orsay et a mené ses recherches dans le domaine des équations aux dérivées partielles. Quant à Jean TIROLE, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, il est directeur scientifique de l'Institut d'économie industrielle de Toulouse. Comme il se doit ses travaux ont été menés dans le domaine de l'économie.

La cérémonie de remise du prix Dargelos a eu lieu le 23 octobre 2002 sous la présidence de Jean-Pierre BOUYSSONNIE (39), et en présence de Madame Pierre DARGELOS, veuve de notre camarade de la promotion 1909, et généreuse donatrice du prix, ainsi que du général de NOMAZY, directeur général de l'École.

Après l'allocution d'accueil du président BOUYSSONNIE, Jean-Pierre BOURGUIGNON a évoqué les travaux de nos deux lauréats. Ceux-ci ont ensuite pris la parole pour donner quelques explications sur l'aspect scientifique de leurs études et remercier tous ceux grâce à qui ils ont obtenu le prix.

Madame DARGELOS a ensuite vivement félicité les récipiendaires et rendu hommage au jury et à l'AX.

La réunion s'est terminée par un cocktail très chaleureux et sympathique où les invités à la cérémonie ont pu rencontrer les récipiendaires, leur famille et les membres du jury.

Le programme du 9 octobre comprenait la visite guidée de Poitiers (haut lieu de l'art roman), un cocktail de bienvenue (au cours duquel furent projetées en boucle les actualités Pathé du 14 juillet 1954, montrant notre impeccable défilé sur les Champs-Élysées), suivi de la soirée de gala au Novotel Futuroscope qui nous servit de base.

Le 10 octobre, après une émouvante cérémonie œcuménique (Y. BONNET, F. MATTER, É. MOATTI) à la mémoire de nos 27 camarades disparus, il y eut une visite organisée du

Futuroscope où, à loisir et par petits groupes, les participants purent se plonger dans le futur et la technologie.

La convivialité de ces deux jours, permettant de se retrouver et de communiquer entre nous, en fit le succès. Rendez-vous en 2004 pour les 52 ans de la 52.

GROUPES X

LANCEMENT DU GROUPE X-ASIE

Le Conseil de l'AX a agréé dans sa séance du 8 octobre 2002 la création d'un groupe X-Asie.

Ce groupe a pour objectif de constituer un réseau entre trois catégories de camarades : les X ayant des racines asiatiques, ceux qui travaillent ou habitent en Asie ainsi que ceux qui désirent approfondir leur connaissance du milieu asiatique, d'y nouer des relations, ou encore d'y poursuivre des études.

À cet effet le groupe souhaite renforcer les liens amicaux et professionnels entre ses membres grâce à la mise en place de réseaux locaux (les divers pays d'Asie) et de réseaux sectoriels (finance, industrie, recherche, PME, etc.).

Le groupe se propose également de faciliter le départ des X en Asie pour leur travail ou leurs études, ainsi que d'attirer à l'X de brillants étudiants asiatiques.



La promo 52 à Poitiers.

Toutes ces actions ne peuvent que promouvoir le rayonnement de l'X en Asie.

Le groupe s'appuie sur trois structures :

- des moyens de communications électroniques,
- un réseau de coordinateurs locaux (dans chaque pays et à Paris),
- un réseau de coordinateurs sectoriels.

Siège social :
Groupe X-Asie
c/o Jean-Michel YOLIN
2, avenue Gabrielle
95160 Montmorency
France

Le Bureau d'X-Asie est constitué de :

- Jérôme FOUREL (92), président ;
- Jean-Michel YOLIN (65), vice-président ;
- Alexandre HÔ (98), secrétaire général ;
- Cyril TIKHOMIROFF (95), trésorier et Webmaster.

GBX

Nous rappelons que l'Association GBX (Groupe de bridgeurs polytechniciens) a repris ses compétitions hebdomadaires.

Un tournoi homologué par la Fédération française de Bridge est organisé chaque mercredi à 20 heures dans les locaux du B.C. Saint-Honoré, 77, avenue Raymond-Poincaré, 75016 Paris.

Les polytechniciens, leur famille et leurs amis membres de ce club vous invitent à les rejoindre.

Contactez René DAUDIN (55),
tél. : 01.47.34.74.44,
ou Jacqueline GAUDEL (épouse X 36),
tél. : 01.46.08.47.50.

X-HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Président : Maurice BERNARD (48),
tél. : 01.55.88.81.83 ou 06.83.69.45.65, maurice.bernard@francetelecom.com

Secrétaire : Jacqueline POTTIER,
tél. : 01.42.50.65.57, jeanpot@club-internet.fr

■ Manifestations prévues

• Mercredi 11 décembre 2002

Les Français d'Algérie, par Madame Jeannine VERDÈS-LEROUX, directeur de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques.

"Quelle chance d'être né au monde sur les collines de Tipasa. Et non à Saint-Étienne ou à Roubaix. Connaître ma chance et la recevoir avec gratitude" écrivait Camus en janvier 1955. Être né, vivre sur une terre splendide, l'Algérie, était ressenti par presque tous les Français comme une "chance". Un jour, cette condition fut perçue par les "Métropolitains" comme une "faute" appelant condamnation. Qui étaient les Français d'Algérie? Ils sont issus d'une histoire courte – cent trente-deux ans –, houleuse, faisant alterner des pages heureuses et douloureuses, tissées de contradictions sans issue.

Pour comprendre les Français d'Algérie, on a remonté le temps, jusqu'à la longue et meurtrière guerre de conquête. On voit qu'ils sont les fils de l'idéologie triomphante de la III^e République qu'elle forgea à sa naissance et imposa dans la première moitié du xx^e siècle. L'intégration remarquable de cette communauté, les résultats éclatants de quelques-uns ne peuvent empêcher que s'expriment encore de l'amertume chez beaucoup de ces exilés et le regret ardent d'un pays qui n'existe plus.

• Mercredi 15 janvier 2003

De la fin de l'Histoire au gouvernement de la Raison : les sources du libéralisme français à travers l'œuvre de François Guizot (1787-1874), historien et homme d'État par Laurent THEIS, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé et docteur en histoire, président de la Société de l'histoire du protestantisme français.

Inscription et renseignements au GPX
ou auprès de Jacqueline POTTIER, épouse de Jean (50),
tél. : 01.42.50.65.57.

La Jaune et la Rouge

Enquête auprès de tous les X

Participez !

L'AX a entrepris une réflexion sur *La Jaune et la Rouge*. L'objectif est de contribuer à la promotion du rayonnement de l'École et des X à l'extérieur de la communauté polytechnicienne et même au-delà de nos frontières.

Cette réflexion fait l'objet d'un groupe de travail animé par Jean SALMONA (56) pour le Conseil de l'AX, et comprenant Alain BRISAC (58), délégué général de l'AX; Amaury DEWAVRIN (79), directeur général de *Paris Normandie*; Céline Dufétel (2000), élève à l'École; Jean DUQUESNE (52), rédacteur en chef de *La Jaune et la Rouge*; Jacques GUÉRIN (82), directeur général du *Parisien*; Catherine LUCET (79), directrice générale des Éditions Nathan; Stéphane MARCHAND (80), rédacteur en chef adjoint du *Figaro*.

Il est essentiel pour nous d'avoir l'opinion de nos lecteurs sur *La Jaune et la Rouge*. L'AX lance une enquête dans ce but, avec le concours de Polytechnique.org et de la junior entreprise de l'X, X-Projets. Pour des raisons de coût, l'enquête est effectuée via Internet. Nous comptons sur vous tous pour nous répondre au moyen du questionnaire électronique que vous trouverez à l'adresse www.polytechnique.org/sondage-ax.php

Merci vivement.

GROUPE PARISIEN DES X



12, rue de Poitiers, 75007 Paris.

Tél. : 01.45.48.52.04 – Fax : 01.45.48.64.50.

Mél : gpx@polytechnique.org

LE PRÉSIDENT Yves DEMOULIN (58), qui n'avait pas souhaité le renouvellement de son mandat, a reçu les remerciements unanimes du Comité pour l'action qu'il a menée ces dernières années. À l'issue de la récente Assemblée générale, le Comité a désigné comme suit son Bureau pour l'année 2002-2003 :

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| • Président | Pierre JARS (46). |
| • Vice-président | Patrick LUCAS (63). |
| • Vice-président | Christian VOUILLON (61). |
| • Secrétaire général | Claude RABAUD (45). |
| • Trésorier | Édouard JACOB (43). |

Programme des activités du GPX

CONFÉRENCE-DÎNER

(en liaison avec le Groupe X-Histoire et Archéologie)

• **Mercredi 15 janvier** à la Maison des X : *De la fin de l'Histoire au gouvernement de la Raison : les sources du libéralisme français* à travers l'œuvre de François Guizot (1787-1874), historien et homme d'État par Laurent THEIS, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé et docteur en histoire, président de la Société de l'histoire du protestantisme français.

VISITES CULTURELLES

- *Constable* au Grand Palais.
- *La Galerie dorée* de la Banque de France.
- *De Caillebotte à Picasso* au musée Jacquemart-André.
- *Les Rituels tibétains* au musée Guimet.

VISITES TECHNIQUES

- L'Atelier du cuivre et de l'argent.
- L'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie.

ACTIVITÉ "ENFANTS" (jeunes de 7 à 12 ans)

- Les jeux forains aux Pavillons de Bercy.

THÉÂTRE

- *La Boutique au coin de la rue* au théâtre Montparnasse.
- *Prof* au théâtre de la Gaîté-Montparnasse.
- *C'était Bonaparte* de Robert Hossein, au Palais des Sports.

BRIDGE

Tournois tous les lundis de 14 heures 30 à 18 heures sauf le 23 et le 30 décembre, la Maison des X étant fermée.

Cours de perfectionnement avec Monsieur LEBELY les vendredis 22 novembre, 6 et 20 décembre.

VOYAGES

• **Balade sur le Rhin de Strasbourg à Amsterdam du 14 au 19 avril 2003**

La Lorelei et les champs de tulipes au printemps ; en passant par Rudesheim, Cologne, Düsseldorf.

• **De Moscou aux nuits blanches de Saint-Petersbourg, en bateau, du 16 au 27 mai 2003**

– Moscou (2 jours), inscriptions urgentes.

Visite de la ville et excursion à Zagorsk.

– **Navigation sur la Volga** (sur un bateau ****).

– **Ouglitch** : Kremlin et église San Dimitri, **Kostroma** : monastère Ipatievsky, **Iaroslavl** : monastère de la Transfiguration, **Goritsy** : monastère Kirillo-Belosiorsky.

– **Poursuite de la navigation sur le canal Volga-Baltique** : visite de Petrozavodsk.

– **Lac Onega** : visite de Kiji, **navigation sur la Svir** (pays des nuits blanches).

– **Lac Ladoga** (arrêt à Mandroga).

– **Saint-Petersbourg** (3 jours) : visites de la ville, du palais Menchikov, du musée de l'Ermitage, du palais Pouchkine et du musée d'art russe (palais Mikhailovski).

• **Descente du Dniepr de Kiev à Odessa et Yalta du 11 au 22 septembre 2003**

Kiev, Kanev, Krementchouk, Zaporijjia, Kherson, Sébastopol, Yalta, Odessa.

FORMATION MICRO-INFORMATIQUE ET INTERNET

À l'intention de ceux et celles qui souhaitent se familiariser avec les micro-ordinateurs et Internet, un premier stage s'est déroulé en octobre-novembre : 8 séances d'une demi-journée, accueillant aussi bien des débutants que des personnes ayant déjà une certaine pratique mais souhaitant progresser. Chaque participant dispose d'un ordinateur et tous les postes accèdent à Internet par liaison rapide Numéris.

Un nouveau stage est proposé au 1^{er} trimestre 2003 et s'échelonne de janvier à mars, en dehors des périodes de vacances scolaires des 3 zones. Pour faciliter l'organisation de ce stage, nous recommandons aux personnes intéressées de s'inscrire rapidement.

PROMENADES À PIED

• **Dimanche 12 janvier** : les sentiers de la Seine dans Paris, avec Jacques GENIN (64), tél. : 01.45.20.46.14 – 06.83.64.91.44.

Mél : jgenin@noos.fr ou jacques.genin@polytechnique.org

Boucle de 20 km par les jardins du Trocadéro, la place de la Concorde, le Louvre, la place de la Bastille et retour par les quais de la Seine, avec possibilité de quitter la balade à tout moment. Un arrêt est prévu pour déjeuner dans les restaurants de la place de la Bastille ou pour prendre un pique-nique dans les jardins du quai de l'Arsenal.

Départ : de la gare RER de Javel à 9 h 30.

Retour à la gare RER de Javel prévu vers 17 heures.

• **Dimanche 2 février** avec Hugues STURBOIS (85), tél. : 01.49.36.98.15.

Parcours de 20 km, dans la belle forêt de Retz, entre Longpont et Villers-Cotterêts.

BULLETIN D'ADHÉSION AU GPX

Saison 2002-2003

Nom :

Prénom : Promotion :

Adresse :

Mél :

Désire adhérer comme :

membre sociétaire (avec droit de priorité) : 64 €*

membre associé : 28 €

et adresse ci-joint un chèque de €

au GPX, 12, rue de Poitiers, 75007 Paris.

* 32 euros pour les promos 89 et postérieures et pour les veuves.

Carnet polytechnicien

■ 1998

Benoît Courmont fait part de son mariage avec Juliette Blanchard le 14 septembre 2002.

Céline Bonhomme et **Christophe Chevalier** font part de la naissance de Zoé le 30 octobre 2002.

■ 1996

Frédéric Tronel fait part de son mariage avec Armelle Desclaux-Cassagne le 24 août 2002.

■ 1995

Cédric Tayart de Borms, fils de Charles-Édouard Tayart de Borms (68), petit-fils de Pierre Tayart de Borms (43), fait part de son mariage avec Marion F. Godfroy le 21 septembre 2002.

Charles-Alexis Lemoyne de Forges fait part de la naissance de Tristan le 24 septembre 2002.

■ 1993

Frédéric Guitard fait part de son mariage avec Céline Bruère le 20 juillet 2002.

■ 1992

David Bernard et Virginie font part de la naissance d'Aubin le 6 mai 1998, d'Elouan le 12 décembre 2000 et d'Alise le 4 novembre 2002.

Olivier Quoy fait part de la naissance de Claire le 11 novembre 2002.

■ 1991

Rémy Boulesteix, fils de Pierre Boulesteix (61), fait part de son mariage avec Aurélie Bowyer le 28 septembre 2002.

Guillaume Breton fait part de la naissance de son 2^e enfant, Apolline, le 5 octobre 2002.

Marie et **Yves André** font part de la naissance de Matteo le 9 octobre 2002, petit-fils de Jean-Claude André (65).

■ 1990

Olivier Beaurenaut fait part de la naissance de Clément le 20 octobre 2002.

■ 1989

Arnaud Vandame fait part de la naissance de son 4^e enfant, Noémie, le 17 octobre 2002.

■ 1988

Hugues Chéritel fait part de la naissance de Hermione le 28 octobre 2002.

■ 1986

Vincent Martinot-Lagarde fait part de la naissance d'Irène le 20 octobre 2002.

■ 1985

Alain Le Marchand fait part de la naissance de son 3^e enfant, Chiara, le 24 octobre 2002.

■ 1981

Marie-Christine et **Michel Lepetit** font part du décès de François Simon (57), leur père et beau-père, le 6 novembre 2002.

■ 1965

Jean-Claude André fait part de la naissance de ses 2^e et 3^e petits-enfants : Lili le 3 septembre 2002 chez Thomas et Laure ; Matteo le 9 octobre 2002 chez Yves (91) et Marie.

■ 1963

Jacques Laurencin fait part du mariage de son fils Tristan avec Anne-Juliette Sitt, fille de Bernard Sitt (62), le 6 juillet 2002 et du mariage de sa fille Karine avec Jacques Mussy le 30 août 2002.

Willy Varoquaux et Odile font part de la naissance de leur premier petit-enfant, Émeric Vercouter, le 31 août 2002, petit-fils d'Edmond Vercouter (1924, dcd), arrière-petit-fils de Maxime Spreux (1936, dcd) et de Jean-Arthur Varoquaux (1937), arrière-arrière-petit-fils de Georges Espitallier (1869), arrière-arrière-arrière-petit-fils de Henri Moquet (1844).

■ 1962

Bernard Sitt fait part du mariage de sa fille Anne-Juliette avec Tristan Laurencin, fils de Jacques Laurencin (63), le 6 juillet 2002.

Jean Berbinau fait part de la naissance de ses petits-enfants : Stéphanie le 24 janvier 2001 chez Pierre et Xu-Na ; Inès le 8 juin 2002 chez Laurent et Caroline ; Elena le 21 octobre 2002 chez François et Sophie.

■ 1961

Pierre Boulesteix fait part de la naissance de son premier petit-enfant, Mathilde, le 24 avril 2002, chez Laurence et Laurent Leplongeon et du mariage de son fils Remy (91) avec Aurélie Bowyer le 28 septembre 2002.

Paul Schmitt fait part de la naissance de son 3^e petit-enfant, Antoine, le 1^{er} octobre 2002, chez Geoffroy et Véronique.

■ 1959

Décès de **Jean-Luc Vogel** le 7 novembre 2002.

■ 1958

Michel Amilhat fait part de la naissance de ses petits-enfants : Louis le 15 avril 2000 et Sixtine le 22 octobre 2002 chez Pierre et Valérie.

■ 1957

Décès de **François Simon** le 6 novembre 2002, père de Marie-Christine (81) et beau-père de Michel Lepetit (81).

Erik Egnell fait part de la naissance de son premier petit-enfant, Léopoldine, le 17 septembre 2002, chez Thomas et Zoé.

■ 1956

Sacha Krakowiak fait part de la naissance de son 4^e petit-enfant, Thomas, le 9 juillet 2002, chez Catherine et Patrice Bernard, arrière-petit-fils de Henri Eugène (39).

■ 1955

Alexandre Ossadzow fait part du mariage de son fils Vincent avec Xavière Peignot le 17 août 2002.

■ 1954

Jacques Roger fait part du décès de sa fille Bénédicte le 4 juillet 2002.

Gérard Calenge fait part de la naissance de son 2^e petit-fils, Alexandre, le 10 mai 2002, chez Anne-Flore et Jean-Marc Tanguy.

■ 1953

Pierre Ménasché fait part de la naissance de sa 2^e petite-fille, Irina, le 14 juillet 2002, chez Marian et Marie.

■ 1952

Henri Pradier fait part de la naissance de son 7^e petit-enfant, Sixtine, le 22 octobre 2002, au foyer de Benoît.

■ 1950

Michel Gouix fait part du décès de son épouse Cécile le 29 octobre 2002.

Paul Artigues fait part de la naissance de sa petite-fille Pauline le 5 novembre 2002, chez Irène et Pierre Louis Autin.

■ 1948

Décès de Philippe Poré le 10 octobre 2002.

■ 1945

Décès de Pierre Belayche le 6 novembre 2002.

André Bouju fait part de la naissance de son premier petit-enfant, Martin, le 19 septembre 2002, chez Ingrid et Laurent Francey.

■ 1943

Décès de François Legrand le 13 novembre 2002.

■ 1942

Décès de Paul Barbier le 18 août 2002.

Décès de Pierre Garang le 19 novembre 2002.

■ 1940

Décès de Jacques Devoisin-Lagarde le 3 novembre 2002.

Décès de Pierre Maurice le 25 octobre 2002.

Décès de Jean Tracewski le 7 novembre 2002.

Décès de Madame Alexandre Charron.

■ 1939

Pierre Forest fait part du décès de son épouse le 12 octobre 2002.

■ 1938

Décès de René Bétrémieux le 29 octobre 2002.

Décès de Pierre Colombani le 1^{er} août 2002.

■ 1937

Décès de Pierre Engrand le 1^{er} octobre 2002.

■ 1934

Décès de Marc Hyafil le 31 octobre 2002.

■ 1932

Décès de François Valentin le 14 novembre 2002.

■ 1931

Décès de Marcel Jourdain le 30 octobre 2002.

■ 1930

Décès de Michel Thérenty le 2 novembre 2002.

Décès de Michel Arnaud le 14 novembre 2002.

■ 1929

Décès de René Huret le 27 octobre 2002.

Décès de Gabriel Jamme le 10 novembre 2002.

André Juzau fait part du décès de son épouse Marie-Paule, le 22 octobre 2002.

■ 1928

Décès de François Blondeau, père de Francis Blondeau (64), le 25 octobre 2002.

■ 1926

Décès de Jean Tortat le 16 novembre 2002.

CREDIT

Vous avez un projet, un besoin de :

- Prêts immobiliers : *en vue d'achat résidence principale, ou d'investissements LMP/LMNP*
- Prêts personnels : *pour besoin de financement de « prévoyance », par capitalisation*
- Epargne long terme sans apport initial de capital*: *grâce à un produit structuré sans risque, vous disposez à l'échéance (10 ans) d'un capital personnel.*

Pour tout renseignement: SARALUX SA
13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
Tél. : 00 352 45 944 1 / Fax : 00 352 45 944 2
saralux@crosscomm.lu

* Actions « Epargne patrimoniale » menée avec la filiale luxembourgeoise d'un grand groupe bancaire français, partenaire de **Crédit X-Mines**.

BUREAU DES CARRIÈRES AX

5, rue Descartes, 75005 Paris

Tél. : 01.56.81.11.14 – Fax : 01.56.81.11.03

Mél : AX-bdc@wanadoo.fr – Site Web : www.abcdx.com

Nicolas ZARPAS (58) du BUREAU DES CARRIÈRES est à la disposition des camarades en recherche d'emploi ou souhaitant réfléchir sur l'orientation de leur carrière, pour les recevoir et les conseiller. En effet, un entretien est toujours souhaitable et peut aider plus efficacement avant un changement de situation.

Compte tenu de son expérience professionnelle, le Bureau des Carrières peut aussi répondre aux questions que se posent les jeunes camarades avant leur premier emploi, ou, plus généralement, au moment où ils réfléchissent à leur orientation et cherchent à définir leur projet professionnel.

Pour aider les camarades en recherche d'emploi, et leur permettre de se rencontrer pour débattre de leurs démarches, l'AX met à leur disposition, gratuitement, un bureau situé à l'AX, 5, rue Descartes, 75005 Paris.

Les nouvelles offres d'emploi disponibles sont publiées *in extenso* et sous forme résumée, deux fois par semaine sur notre site www.abcdx.com. Tous les camarades ayant réglé leur cotisation de 30 euros, pour un abonnement de six mois, ont directement accès au détail des offres.

OFFRES DE SITUATION

Elles sont sur le site Web :
www.abcdx.com

Annonces permanentes

■ **0286 - Webnet** (anciennement PICODATA-WEBNET) poursuit son développement dans le conseil et l'ingénierie e-business : intranet, extranet, e-commerce, e-rh. Nos clients : les grandes entreprises françaises, dont nous concevons et réalisons les nouveaux systèmes d'information. Nous recherchons des chefs de projet et des ingénieurs d'étude.
Contacter Thierry SCHWAB (PDG, X 66), tschwab@webnet.fr - 01.46.84.05.05 - www.webnet.fr - 32, rue de Bellevue - 92773 Boulogne Cedex.

■ **3963 - HIMALAYA**, architecte web européen en forte croissance, coté au nouveau marché de Paris, propose des solutions complètes B2B, B2C et B2E (intranet) s'appuyant sur ses expertises en conseil, design et développement technique. HIMALAYA recherche des polytechniciens débutants ou première expérience passionnés par le web et la technologie, pour rejoindre son équipe de direction. Expertises : strategy, branding, content & ergonomics, IT infrastructure, software development, eCommerce, eLogistic, multi-accès (wap, pda, tvi), digital traffic, project management. Contact : Tristan de Viaris (X 77), DG, TdeViaris@himalaya-corp.com
Info : www.Himalaya-corp.com

■ **1896 - SOPHIS** développe un logiciel de trading pour les activités Dérivés Actions de grandes institutions financières. Tournée vers l'international, SOPHIS connaît une croissance exceptionnelle. Pour soutenir notre développement, nous recrutons des

INGÉNIEURS PRE-SALES

Sur les grandes places financières internationales,

- vous présentez le logiciel à nos prospects,
- vous guidez les traders dans son utilisation,
- vous faites le lien avec nos développeurs pour adapter notre produit aux demandes du client,
- vous participez à l'implémentation du logiciel dans l'environnement informatique du client.

Votre rôle est capital dans la vente de notre produit et donc dans le développement de SOPHIS. Aussi proposons-nous une rémunération attractive (fixe + prime) et des possibilités d'intéressement *via* un plan de stock-options.

Nous recherchons des personnes capables d'être rapidement à niveau en finance et en informatique, avec une forte mobilité et un anglais courant.

Contacteur
Olivier Cohen (X90)
Corinne Grillet (Serrano) (X93)
Sophis – 10, rue de Castiglione,
75001 Paris.
Tél. : 01.44.55.37.73.
E-mail : olivier.cohen@sophis.net
E-mail : corinne.grillet@sophis.net

■ **7464 - TECHNOGRAM, EUROGRAM**, Datec, Eurec, Technam, Apis (Groupe EXPERNET) consultants en stratégies technologiques, accueillent 1) jeunes camarades voulant se spécialiser en intégration des systèmes d'information, audit économique et scientifique, procédure de sûreté ou de qualité ; 2) camarades senior disponibles pour missions d'expertises. P. AUDIGIER (X-Mines 55), J. M. MANOHA (X-Ph. L. 54), 313, rue Lecourbe, 75015 Paris. Tél. : 01.45.57.30.24.

■ **2455 – ABD**, Agency of Business Design, société de conseils opérationnels, réalise pour le compte de grands groupes, des opérations de trois natures :

- partenariats et en particulier des opérations d'externalisation,
- lancement de start-up et de filiales,
- vente Business to Business.

Dans le cadre de son fort développement, ABD recherche des jeunes Chargé(e) d'Affaires juniors et seniors.

ABD leur propose trois nouveaux métiers au confluent de la stratégie, de la finance et des ressources humaines.

Ils participeront à la conception, à la négociation et à la conduite de ces opérations.

Dynamiques, entrepreneurs et pragmatiques, ils travailleront avec leur Directeur d'Affaires qui les encadrera, et avec les dirigeants de nos sociétés clientes sur des projets à forts enjeux. Ils bénéficieront d'une formation approfondie (stratégie, organisation, négociation, conduite de changement). Rémunération attractive.

Merci d'envoyer votre CV + lettre de motivation à Hervé MOAL (X78), ABD, 147, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine ou par e-mail : hmoal@abdweb.com (ne pas téléphoner).

■ **3934 - IPANEMA Technologies** est devenu en deux ans l'un des principaux fournisseurs de systèmes de mesure et d'optimisation des réseaux IP. À vocation internationale ses cibles sont les opérateurs et les grandes entreprises du monde.

Pour accompagner notre développement rapide, nous offrons des opportunités (France et international) dans les domaines suivants :

- PRE-SALES, CONSULTING
- VENTE, VENTE INDIRECTE
- INTÉGRATION OSS

Nous recherchons des personnes mobiles, ouvertes à l'innovation, prêtes à intégrer une équipe dynamique évoluant dans un domaine en rapide évolution.

Pour plus d'information :
<http://www.ipanematech.com>

Contacteur
Jean-Yves Leclerc (PDG, X61)
Leclerc@ipanematech.com
28, rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses.
Tél. : +33 (0) 1.55.52.15.00

■ **3523 - Bertin Technologies**, Société de services et de réalisations technologiques pluridisciplinaires (250 personnes dont 200 ingénieurs en mécanique, électronique, optique, logiciel...), recherche pour soutenir sa croissance des ingénieurs chef de projets et des responsables d'activités à haut potentiel (management d'équipes, conduite d'études et de développement d'équipements à forte valeur ajoutée). Esprit d'entreprise, innovation technologique, professionnalisme dans la satisfaction des clients et la conduite de projet sont nos valeurs. Venez les partager avec nous et nos partenaires.

Contact : Philippe Demigné (président-directeur général, X82 - Tél. : 01.39.30.61.00).
Demigne@bertin.fr - www.bertin.fr

■ **4729 - CODALIS Management** est une société de conseil en stratégie et organisation dont la vocation est d'accompagner les Directions générales ou opérationnelles dans :

- le renforcement de leurs stratégies d'entreprise,
- l'amélioration de la performance de leurs unités opérationnelles,
- et la maîtrise des étapes du changement liées à leurs investissements.

Nos clients sont en général des acteurs des services, de la distribution, des télécommunications ou de l'industrie. Pour participer au développement de notre structure, merci d'adresser votre candidature à Michel GONIAK (X76), 01.41.42.13.51.
m.goniak@codalis.com - CODALIS Management - ATRIA, 21, avenue Édouard Belin - 92566 Rueil-Malmaison Cedex.

DEMANDES DE SITUATION

Elles sont sur le site Web :
www.abcdx.com

■ **3189 - X**, 50 ans, Civ. Ponts & Chaussées, anglais et espagnol courants, allemand lu. 16 ans de direction générale d'entreprises industrielles à vocation mondiale, conduite réussie de développements internes, fusions, acquisitions, cessions, restructurations, recherche Direction de filiale ou de "Business Unit" dans un groupe industriel ou financier pour en assurer le développement en France et à l'export.

■ **3234 - X73**, 20 ans d'expérience dans l'édition de logiciels et les services NTIC, créateur ou cocréateur de plusieurs sociétés dont une cotée au Nouveau Marché et au NASDAQ, recherche un poste de direction dans une entreprise moyenne à fort potentiel ou une start-up du secteur des NTIC. Ouvert à des rôles d'administrateur indépendant ou à des missions ponctuelles dans ce même secteur.

■ **3235 - X71**, ENSTA, ayant une large expérience de direction générale de sociétés, direction de réseaux de filiales, direction de centres de profit, le tout tant en France qu'à l'international et dans l'industrie ou dans les services. Anglais, allemand et néerlandais, recherche poste de responsabilité de niveau direction générale, basé en région parisienne, et très ouvert à l'international.

■ **3240 -** Aujourd'hui DG d'un groupe de 120 collaborateurs (marketing et technologie).
- Banques d'affaires : financements structurés et d'acquisitions, fusions-acquisitions.
- BTP : responsable de projets.
35 ans, jeune dirigeant, concret, animé d'une énergie et d'une capacité de concentration élevées. Fédérateur, organisateur d'équipes multiprofils autour d'un projet. Expérience de la direction de PME dans tous ses aspects, bons sens commercial et solide expérience dans la finance haut de bilan.
Recherche
- rejoindre un fonds d'investissement,
- rejoindre un grand groupe dans un poste "haut de bilan",
- direction générale d'une PME sur un secteur de croissance.

■ **3244 - X84**, Télécom 89. Expérience Télécom & Média : direction activité conseil Télécom & Média - Direction activité "Customer relationship management" - Management d'un département d'intégration de systèmes - Marketing. Expérience assurances : ingénieur d'affaires. Recherche : développement d'activités - Conseil - Direction de centre de profit -, de préférence dans les Télécom & les Médias.

■ **3250 - X71**, ENS chimie Paris. International USA/Asie : implantation et développement d'activités d'ingénierie de services aux industriels, recherche poste direction zone Asie.

■ **3251 - X78**, ENST. Direction générale internationale dans l'ingénierie, les équipements et les services (3 milliards d'euros). Développement et redressement d'activités industrielles, conduite du changement. Anglais et allemand. Recherche un poste de responsabilité (PDG, DG) dans un groupe international.

■ **3255 - X85**, ENPC. Direction de filiale et d'agence BTP électricité génie climatique. Direction de travaux BTP. Recherche un poste de direction Business Unit dans le secteur construction, maintenance et services. Anglais.

■ **3261 - X68 + ENSPM**, anglais courant. Double expérience opérationnelle (25 ans) et de consulting (6 ans) en organisation industrielle, supply chain management, management de la R&D et de la technologie dans les industries de process (chimie, pétrole, pharmacie, agroalimentaire). Recherche poste de responsabilité opérationnelle (direction des opérations industrielles et de la supply chain) ou de consulting pour viser l'excellence opérationnelle vers le "World class manufacturing".

■ **3281 - DETHOOR (61)**, ENSPM, Doct. Sc éco. 60 ans atteint par la limite d'âge en vigueur aux Nations-unies, ancien directeur de l'Inspection générale de l'UNESCO considère toute proposition de mission dans le domaine de la coopération internationale et du conseil interne (systèmes de contrôle et d'information). jm.dethoor@free.fr

Seules les annonces reçues
par courrier, fax ou mél
seront traitées
(aucune annonce par téléphone).

Tarifs 2002
annonce permanente :
9 € la ligne par mois

Le règlement s'effectue
en fin d'année.

Les annonces à publier
dans le numéro de
février 2003
devront nous parvenir au plus tard
le mardi 14 janvier 2003.

XMP-ENTREPRENEUR

12, rue de Poitiers, 75007 Paris

Tél. : 01.42.22.86.45

Fax : 01.42.22.86.49

Mél : Xentrepreneur@wanadoo.fr

Animateurs

André BARRE (PC 59), Marcel BOBY (X59),
Gérard BONTRON (X57), Jacques LASSARTESE (X57).



et



présentent

" L'école des Business Angels "
le 12 décembre 2002 à Paris,
École nationale des ponts et chaussées

Objectifs

Sur l'initiative de France Angels (Association française pour la promotion de l'investissement par les Business Angels), XMP-Entrepreneur propose cette première journée afin de :

- sensibiliser des investisseurs individuels potentiels à la possibilité d'investir dans le capital d'amorçage de sociétés à fort potentiel ;
- aider les Business Angels existants à améliorer leur approche de nouveaux projets et accroître leurs chances de réussite ;
- offrir aux investisseurs des possibilités de rencontre avec des Business Angels expérimentés, des entrepreneurs, des experts de l'amorçage.

Principaux thèmes

1. Qu'est-ce qu'un Business Angel ?

- Profils, motivations : France et autres pays.
- Les investissements : secteur, montant, gestion du patrimoine.

2. Le financement de la création d'entreprise

- Outils et acteurs du financement : rôle du Business Angel.
- Complémentarités et conflits entre les acteurs.

3. Les étapes de l'investissement du Business Angel

- Comment identifier les projets ?
- Comment évaluer les projets et évaluer les risques ?
- Valorisation : aspects juridiques et fiscaux.
- À travers quelle structure juridique investir ?

4. Les relations entrepreneurs-Business Angel

- Les apports du Business Angel.
- Capital et pouvoir de décision : rôle du B. A.
- Le Pacte d'actionnaires : objectifs et éléments principaux.
- Protection légale des Business Angels.
- Les modes de "sortie" du Business Angel (durée, valeur, conditions, méthodes).

5. Comment devenir Business Angel ?

- Les sources d'informations, les contacts locaux, nationaux.
- Les formes d'échange.
- La courbe d'expérience indispensable.
- Les réseaux de Business Angels : des structures essentielles.

Renseignements détaillés et préinscriptions auprès de :

XMP-ENTREPRENEUR, 12, rue de Poitiers, 75007 Paris

Fax : 01.42.22.86.49 – Mél : Xentrepreneur@wanadoo.fr

Nom, Prénom : Promo X :

Adresse :

Tél. : Fax :

Mél :

Souhaite recevoir la brochure détaillée "L'école des Business Angels".

Créer,
reprendre,
développer
SA PROPRE
entreprise

RÉUNIONS DE XMP-ENTREPRENEUR

Ces réunions sont en principe réservées aux adhérents, mais tout élève ou ancien élève peut se faire inviter à une réunion, en vue d'une éventuelle adhésion ultérieure, en téléphonant au préalable au bureau.

Lieu des réunions :

Maison des X, 12, rue de Poitiers, Paris VII^e.

Prochaine réunion

- Lundi 20 janvier 2003 à 18 heures.

Le programme et les sujets qui y seront traités seront indiqués sur le site Internet www.xmp-entrepreneur.org

Intervenants

Chacun des cinq thèmes est traité à travers un panel de trois intervenants : entrepreneurs, Business Angels expérimentés, experts financiers. Au total 12 intervenants. La journée sera coordonnée par Claude RAMEAU, coprésident de France Angels et vice-président du conseil de l'INSEAD.

Documentation

Une série de tableaux, d'articles, d'informations pratiques sera fournie à chaque participant.

Frais de participation

120 euros (incluant le déjeuner).

France Angels

Association ayant pour vocation de multiplier fortement et rapidement, en France, le nombre de Business Angels actifs et de rendre accessibles les réseaux de Business Angels à tous les créateurs d'entreprises à fort potentiel.

Ses membres sont :

- les réseaux locaux de Business Angels,
- les fédérations professionnelles intervenant dans le processus de création (experts-comptables, notaires, banques, gestionnaires de patrimoines...),
- les organismes dont la vocation est d'aider à la création et au financement d'entreprises à fort potentiel,
- les Business Angels individuels,
- les organismes professionnels locaux (CCI...),
- les associations d'anciens élèves...

André JAUNAY,
coprésident de France Angels,
président fondateur du réseau local
Invest Essor

Claude RAMEAU,
coprésident de France Angels,
vice-président de l'INSEAD

AUTRES ANNONCES

5, rue Descartes, 75005 Paris

Tél. : 01.56.81.11.11

Fax : 01.56.81.11.01

DEMANDE DE SITUATION

■ **S191** – Camarade X 63 recommande sa nièce 26 ans, L.L.M. Tulane Law School, USA, D.E.S.S. droit des affaires U. de Dauphine, D.E.A. droit public U. d'Assas, C.A.P.A., stages significatifs en cabinet d'avocat, juridiction et entreprise, cherche poste d'avocat ou juriste d'entreprise dans environnement international. Contacter le 06.63.20.95.57.

OFFRES DE LOCATIONS

Paris/banlieue

■ **LA487** – PARIS XIV^e, rue de Chatillon, à louer box fermé et spacieux. Tél. : 06.07.49.37.62.

Province

■ **LB636** – SAVOIE-VALMOREL, cam. loue bel appt sur pistes, 58 m², 3 p. indép., 8 lits, 2 s. de bains. Tél. : 01.45.20.10.54.

■ **LB637** – MÉRIBEL-MOTTARET, 2 p., sud, 4 pers., tt cft. Tél. : 01.39.54.69.67.

■ **LB638** – TIGNES, agréable appt 6/7 pers., pied pistes, bien exposé, LV, TV. Tél. : 01.45.54.85.41.

■ **LB639** – TIGNES, Noël et toutes périodes, 4/6 pers., 55 m² refaits neuf, pied pistes, sud. Tél. : 04.78.87.07.41.

■ **LB640** – PLAGNE-VILLAGES, 2 050 m, studio duplex 4 pers. sur pistes. Tél. : 06.07.98.14.32 ou 01.47.41.51.68.

■ **LB641** – LES ARCS 1 600, appt 2 p. 4-5 lits, tt cft, ttes périodes excepté vacances scolaires Paris février. Tél. : 01.45.49.07.85

■ **LB642** – TIGNES, appt pied pistes, 4-8 pers., sud, vue panor., équipé. Tarifs agence -20 %. 01.46.24.43.13. Mél : phamkarlsson@yahoo.com

■ **LB643** – SERRE-CHEVALIER, camarade loue bel appt 100 m télécab, 5 p., 115 m², 1^{er} ét., 8/9 pers., 2 terras. val.-mont., m. à lav. v/l., poss. stud. en sup. px rais. : 01.46.37.42.22.

■ **LB644** – CANNES, appt 60 m², résid. luxe piscine, tennis, parc. 300 €/380 € par sem. Tél. : 01.46.33.66.64.

■ **LB645** – BIARRITZ, camarade loue semaine, studio 33 m², tt cft, 4 couchages, 1^{re} ligne, Perspective côte des Basques. Tél. : 01.45.66.87.98.

Étranger

■ **LC4** – Camarade X 52 loue beau riyad gd cft (piscine, personnel dont cuisinière). 8 pers., cœur Médina (Marrakech-Medersa). Tél. : 01.40.27.80.22.

DIVERS

■ **D236** – Fils TUGAYE (X 48) ébéniste d'art effectue restauration et travaux tous styles sur plan. Conditions spéciales aux X et familles. Tél. : 01.43.79.13.52.

■ **D237** – Épouse BOLLIER (X 64) cherche belles maisons ou beaux appts meublés prêts à habiter pour étrangers en séjour Paris ou environs – six mois à deux ans – garanties financières – loyers intéressants – frais d'intervention réduits. Quality Homes Internat. Tél. : 01.44.71.35.44. Fax : 01.47.57.75.57. Mél : qhiparis@aol.com

■ **D238** – Fille X 35 donne cours danse classique – assouplissement – M^o Étoile, Ternes. Monique VINCENT, tél. : 01.45.50.24.41.

Les annonces sont publiées à titre de service rendu aux camarades et n'engagent pas la responsabilité de l'AX

Elles sont publiées sur le site Internet www.polytechniciens.com avant même leur parution dans la revue.

Tarifs 2002 : la ligne

Demandes de situation :	7 €
Offres d'emploi :	9 €
Immobilier :	13 €
Divers :	15 €

Les annonces à publier dans le numéro de février 2003 devront nous parvenir au plus tard le **mardi 14 janvier 2003.**